



106, rue Jean Jaurès

59287 LEWARDE

Tél : 03 27 97 37 37

mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'occupation du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant la demande effectuée par mail en date du 5 juin 2023 par Monsieur Fabien DUBAR domicilié au 51, rue des Peupliers 59287 Lewarde tendant à obtenir l'autorisation de se faire livrer et déposer des stères de bois sur le parking situé face à l'école, le vendredi 9 juin 2023.

Arrête

Article 1^{er} :

Monsieur Fabien DUBAR est autorisé à occuper le domaine public situé au bout du parking, face à l'école, rue d'Erchin à Lewarde afin de se faire livrer des stères de bois le vendredi 9 juin 2023. Il s'engage à les rentrer dans les plus brefs délais. La livraison devra être effectuée avant 8h, ou après 8h30, de manière à ne pas déranger le parking durant l'entrée des élèves.

Article 2 :

Durant la livraison et les opérations de manutention permettant de rentrer le bois au sein de sa propriété privée, la circulation des piétons et des véhicules se fera de manière restrictive.

Article 3 :

Des panneaux de signalisation permettant aux piétons et aux automobilistes de prendre connaissance de cette restriction limitée seront apposés par Monsieur Fabien DUBAR.

Article 4 :

Aussitôt après l'achèvement des travaux de manutention, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, ou autres détritiques et d'assurer le nettoyage du domaine public sollicité.

Article 5 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 6 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Monsieur Fabien DUBAR.

Article 7 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, ainsi que Monsieur Fabien DUBAR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 8 juin 2023

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde